

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1967>



Mirages sécuritaires ou choix démocratiques ?

- Société -



Publication date: jeudi 19 mars 2015

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Cinq questions à... Laurent Mucchielli Sociologue, Directeur de recherche au CNRS.

× École Émancipée : après les attentats, les valeurs portées par les manifestations populaires du 11 janvier vous semblent-elles avoir limité les dérives sécuritaires ou identitaires ?

Non, je pense que ces manifestations étaient avant tout émotionnelles. La plupart d'entre nous a ressenti de la stupeur, de la consternation, parfois de la peur, parfois de la colère et souvent le besoin de se parler et de serrer les coudes. Ce sont ces différentes émotions qui se sont exprimées à travers le « Je suis Charlie ». Rien de davantage construit. La construction intellectuelle vient après, avec la recherche du sens et par ailleurs avec la construction des messages politiques.

× Qu'entendez-vous en dénonçant « mirages juridiques et technologiques » mis en scène par les autorités et les « experts » des médias ?

Ce que j'appelle le mirage technologique, c'est l'idée que ce sont les progrès de la technologie qui vont mieux nous protéger. Très vite a surgi la question des « failles » de l'action policière.

Comme après les actions terroristes de Mohammed Merah à Toulouse, nous avons rapidement compris que les terroristes qui venaient de frapper étaient très bien connus des services de police et de justice. Interrogée, la hiérarchie policière répond qu'on ne peut pas surveiller tout le monde alors même qu'il y a de plus en plus de monde à surveiller, les candidats au djihad s'étant multipliés ces dernières années.

Je conteste en partie cet argument. Chacun a pu en effet constater la rapidité avec laquelle le gouvernement a pu mobiliser quelque 90 000 policiers et gendarmes pour « traquer » deux terroristes.

Sur un tout autre registre, chacun (surtout en zone de gendarmerie) peut aussi constater combien il fait l'objet d'une surveillance, d'une dissuasion et d'une répression quotidiennes en tant qu'automobiliste.

La question essentielle qui se pose n'est donc pas celle du manque de moyens (même si la RGPP est bel et bien passée par là entre 2007 et 2012) mais des choix de priorité faits dans l'emploi des moyens.

Or cette question n'est jamais posée. Si elle l'était, elle amènerait à débattre de la définition même de notre sécurité (celle de nous autres, les citoyens), des objectifs fondamentaux assignés aux forces de l'ordre et des stratégies mises en oeuvre pour atteindre ces objectifs. Au passage, elle amènerait à mettre en question la domination croissante d'un courant de pensée politico-technocratique qui considère que le terrain peut être déserté, que la police de proximité est une perte de temps et que le renseignement humain de proximité peut être utilement remplacé par des moyens technologiques tels que des ordinateurs recherchant des mots-clefs dans des millions de courriels ou des drones survolant nos immeubles.

Quant au mirage juridique, c'est l'idée que, pour mieux nous protéger, il faudrait d'urgence voter une loi contre le terrorisme, renforcer les moyens de la police et de la justice qui seraient insuffisants.

Je pense qu'on nous prend ici pour des enfants ou des personnes atteintes d'Alzheimer. Notre arsenal juridique a déjà été renforcé à d'innombrables reprises ces dernières années, sous des gouvernements de droite comme de gauche, qu'il s'agisse de la loi du 23 janvier 2006 « relative à la lutte contre le terrorisme », de la loi du 21 décembre 2012 « relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme », de la loi du 13 novembre 2014 « renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme », de l'entrée en vigueur au 1er janvier de cette année de plusieurs dispositions de la loi du 18 décembre 2013 « relative à la programmation militaire pour les années 2014-2019 » ou encore du décret d'application de la loi du 14 mars 2011 « d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » pris tardivement en urgence au lendemain même des attentats.

En réalité, rien n'est plus facile que de faire voter une loi pour donner l'illusion de régler un problème de société. Je crois pour ma part que la lutte contre le terrorisme et notre sécurité dépendent bien plutôt de la qualité des actions de surveillance, de prévention et de réaction des institutions policières et judiciaires.

x En promouvant l'éducation civique et morale à l'École, en y célébrant la laïcité ou en y sanctionnant les déclarations contraires à « l'esprit républicain », le gouvernement affirme vouloir reconstruire une identité citoyenne collective. Quels résultats en attendre ?

J'entends cela depuis des années en réalité : réapprendre la morale, la civilité, la citoyenneté, par des cours d'instruction civique. Cette rhétorique a déjà servi à d'innombrables reprises, notamment à chaque fois qu'on aborde le thème des violences à l'école.

C'est un mirage total là encore. Je pense que la citoyenneté ne se décrète pas et que la morale ne s'apprend pas dans les livres. D'abord, une grande partie du problème se situe en dehors de l'école, il se joue dans la famille et dans le reste de la société. Ensuite, la citoyenneté et la morale sont des façons d'être, des façons de vivre, des façons d'agir et d'interagir, et non de simples réflexes de pensée et de langage.

L'école française est tellement scolaire ! On veut faire des cours sur tout et on fait comme si la vie s'apprenait fondamentalement assis à une table avec des cahiers et des crayons.

C'est une tragi-comédie. La vie ne peut évidemment s'apprendre qu'en la vivant. La citoyenneté, la morale, l'identité collective, sont des choses qui s'expérimentent, qui se construisent, qui s'éprouvent, et non qui s'apprennent sur le papier. Cela ne relève pas de l'instruction mais de l'éducation. L'école peut y prendre sa part, elle devrait même le faire évidemment, mais elle ne sait pas le faire.

x La crise de la démocratie et de la représentation s'organise autour du chômage et de ségrégations multiples : racisme, relégation territoriale, échec scolaire ... Comment les quartiers peuvent-ils reprendre l'initiative ?

Nous sommes des milliers de chercheurs et de professionnels à tirer des sonnettes d'alarme depuis les années 1980. À dire que les milliards d'euros engloutis dans la rénovation urbaine sous couvert de « politique de la ville » ont certes amélioré le cadre de vie global des habitants, mais qu'ils n'ont impacté aucun des facteurs centraux de la ghettoïsation.

À dire que les services sociaux et médico-sociaux des conseils généraux manquent souvent de moyens pour secourir les familles en très grande difficulté. À dire que l'échec scolaire est concentré dans les quartiers pauvres au point qu'il est majoritaire dans certains collèges.

À dire que le chômage concerne dans certains quartiers plus de la moitié des jeunes âgés de 16 à 25 ans, contribuant à précipiter certains d'entre eux dans la délinquance. Comment en sortir alors même que le diagnostic est établi depuis longtemps ?

Je pense que la raison fondamentale du blocage est politique. J'ai coutume de dire que la démocratie est une table autour de laquelle chacun doit pouvoir s'asseoir et dire à un moment son point de vue sur le sujet en débat, avant que l'on procède au vote. Le problème de la démocratie française, c'est que ses quartiers populaires ne sont pas assis à la table.

Après l'effondrement du Parti communiste et l'éloignement presque total du Parti socialiste, les habitants des quartiers populaires ne sont plus représentés par aucune force politique conventionnelle si ce n'est, pour certains d'entre eux, par le Front national.

Mais la population française dite « d'origine immigrée » ne peut évidemment pas exprimer un vote protestataire par le biais d'un parti dont la xénophobie est le principal fonds de commerce.

Reste l'abstention, dont les taux sont plus forts dans les quartiers ghettoïsés que nul part ailleurs. Plus que jamais, les habitants des quartiers populaires sont donc seuls, isolés, muselés. Il est plus qu'urgent de redonner la parole à toute une partie de la population qui en est privée, d'accepter non seulement qu'elle s'exprime mais encore plus qu'elle participe aux décisions. En termes politiques, cela signifie qu'elle retrouve un minimum de pouvoir face à

celles et ceux qui aujourd'hui l'accaparent et passent leur temps à parler au nom des autres.

x Quelles valeurs communes pour dépasser les blocages post-coloniaux et assumer la modernité d'une société, de fait, multiculturelle ?

Liberté, égalité, fraternité... c'est une magnifique devise ! Et si nous la faisons vraiment vivre ? ĩ

Propos recueillis par Bruno Dufour